



SERVICE SOCIAL ETUDIANTS

Avenue Jeanne 44 – CP 185 – 1050 Bruxelles
Bâtiment M – Niveau 4 (deuxième étage) – Local M.4.205
@ : SSE@ulb.be
☎ : 02/650 2014

DEMARCHE A SUIVRE POUR INTRODUIRE UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AU SERVICE SOCIAL ÉTUDIANTS ANNEE ACADEMIQUE 2019/2020

DU 02/09/2019 AU 30/04/2019

- 1) Rendez-vous sur votre portail Mon ULB, dans la rubrique « Mon secrétariat virtuel » - « Ma demande d'aide financière – **dans mes frais d'études** »
- 2) Remplissez le questionnaire afin de savoir si vous entrez ou non dans les critères d'accès à notre service.
- 3) Si vous répondez à l'ensemble des critères d'accès, vous pouvez alors compléter le formulaire de demande d'aide financière.
- 4) Une fois ce formulaire complété, vous serez redirigé vers une plateforme pour télécharger les documents nécessaires.
- 5) Une fois tous les documents numérisés, **vous devez passer** à l'accueil du Service Social Etudiants (campus du Solbosch – bâtiment M – dernier étage) durant les heures d'ouverture pour obtenir un rendez-vous avec une assistante sociale.

EXCEPTION : pour les étudiants du campus d'Erasmus qui possédaient déjà un dossier en 2018-2019, votre rendez-vous pourra être fixé par mail via sse@ulb.be

- 6) Lors de l'entretien avec votre assistante sociale, votre situation académique, financière et sociale sera examinée et délibérée en équipe en vue de fixer ou non la proposition d'aide.
- 7) La décision vous sera communiquée par e-mail (mail ULB).
- 8) En cas de refus, vous pouvez introduire un recours sous forme d'une lettre argumentée adressée au Président de la Commission de Recours par le biais de votre assistante sociale

Heures d'ouvertures et distribution des tickets de l'accueil du Service Social Étudiants :

- du 3 septembre 2019 au 20 décembre 2019 : **Lundi au jeudi de 09h00 à 15h30**
Vendredi de 13h00 à 15h30
- du 7 janvier 2020 au 31 août 2020 : **Lundi au jeudi de 09h00 à 12h00**
Fermé le vendredi

LISTE DES DOCUMENTS A NUMERISER DANS VOTRE PORTAIL MONULB

Pour les étudiants de nationalité belge ou assimilés belges

Après avoir complété le formulaire, tous les documents demandés ci-dessous sont à numériser dans l'onglet « *Mon secrétariat virtuel – Ma situation financière – Ma demande d'aide financière – Dossier numérisé* ».

- Une composition de ménage récente (moins de 3 mois) de la commune dans laquelle je réside.
 - L'avertissement extrait de rôle de mes revenus, de ceux de mon conjoint, ou de mes parents – EXERCICE D'IMPOSITION 2018 – REVENUS 2017.
 - Toute attestation certifiant les ressources non soumises à l'impôt (revenus non imposables en Belgique, allocation handicap, CPAS, ...).
 - Toute preuve attestant d'un changement de situation financière depuis 2017 (pension, chômage, CPAS, acte de décès, ...).
 - Le preuve d'inscription de mes frères et/ou sœurs inscrits dans l'enseignement supérieur pour **2019-2020**.
 - Une copie recto-verso de ma carte d'identité.
 - Une copie de ma carte bancaire.
 - Les preuves de paiement de mes abonnements STIB - De Lijn – TEC - SNCB.
 - Une vignette de la mutuelle.
- **Si j'ai introduit une demande d'allocations d'études à la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) :**
- L'accusé de réception reçu par mail de la part de la FWB ou preuve d'envoi par recommandé si demande faite via courrier postal.
 - La notification avec la décision définitive si elle est déjà connue (positive ou négative).
- **Si j'ai introduit une demande de bourse auprès d'un autre organisme (ex : bourse provinciale) :**
- L'attestation de mon statut de boursier ou non boursier.
- **Si je réalise un échange ou un stage durant l'année académique en cours :**
- Mon contrat de mobilité ou la convention de stage
 - Mon contrat de bail sur place
- **Si je suis kotteur/kotteuse :**
- Le contrat de bail.
 - La preuve de paiement des 3 derniers mois ou de la garantie locative si j'y réside depuis moins de 3 mois.
 - Une facture internet de moins de 3 mois.
 - Une attestation reprenant le **détail du montant global** des allocations familiales payés **pour la fratrie**.

Logement familial :

- Le contrat de bail + le montant du loyer actuel (si locataire).
 - Le tableau d'amortissement du prêt hypothécaire et le précompte immobilier (si propriétaire).
 - La dernière régularisation de la consommation annuelle : gaz, eau et électricité.
 - Attestation sur l'honneur à compléter par les parents (chaque parent) → *document présent sur notre site ou disponible à l'accueil du Service Social Etudiants*.
- En cas de divorce**, le jugement de divorce et tout document attestant de la participation financière du parent dont je ne suis pas à charge (extrait de compte, attestation du SECAL).